

Le grain

comme le pain et les produits de boulangerie. Bien que le Canada connaisse un excédent dans ce domaine, on a entendu souvent parler, l'an dernier, de sociétés qui importaient des produits américains. En relevant à \$7 le boisseau le prix minimum du blé destiné à la consommation nationale, on incitera ces sociétés à augmenter leurs importations de pain et de produits de boulangerie, ce qui risque d'entraîner une forte diminution des exportations canadiennes dans ce domaine. Même s'il est possible de limiter les importations en imposant des contrôles douaniers, ce genre de mesure entraînerait vraisemblablement des représailles susceptibles de faire perdre des marchés à l'industrie canadienne.

C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement évite d'adopter une politique ou des programmes qui rendent notre industrie moins concurrentielle sur le marché international. Comme on s'attend que le prix des céréales et du blé augmente à long terme et que le marché intérieur est important pour le blé canadien, il faut choisir entre les solutions suivantes, à savoir a) exploiter au maximum le marché intérieur, et b) approvisionner ce marché de produits à un prix modéré, ce qui encouragera l'expansion et la stabilité à long terme du marché intérieur. A mon sens, c'est la deuxième solution qui est la meilleure.

J'insiste sur le fait que tout ce que je dis ne vise en aucun cas à minimiser le problème que pose aux producteurs de blé le prix peu élevé de leur produit. Toutefois, j'exhorte les députés à chercher des solutions constructives et concrètes qui tiennent compte de la conjoncture internationale au lieu de considérer le marché intérieur tout à fait en dehors du contexte du marché mondial du blé.

● (1650)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, c'est un heureux hasard que je prenne la parole à la suite du député de Parkdale-High Park (M. Flis), étant donné que nous avons bien des choses en commun. En effet, nous venons de deux localités distantes de 15 ou 20 milles à peine, mais alors qu'il était tout jeune homme, sa famille et lui sont allés habiter la région de Toronto. Je pense que ce fait pourra aider à mieux comprendre certains arguments qu'il a invoqués aujourd'hui. C'est dommage qu'il n'attache aucune importance aux circonstances économiques qui nous ont séparés, alors que nous avons grandi presque au même endroit.

Le député semble n'avoir pas tenu compte de la théorie qui a abouti à la formule du double prix pour le blé ainsi que pour tous les produits agricoles. Si de nombreuses familles à l'instar de la sienne, ont dû quitter la Saskatchewan au début des années 50, c'est que cette formule n'existait pas alors. Au cours des années 30, les Prairies ont connu beaucoup de migrations internes mais au début des années 50, beaucoup d'agriculteurs ont quitté la région parce que le prix des grains avait trop diminué.

En 1949 ou 1950, alors que j'étais un petit garçon j'ai assisté pour la première fois à une réunion d'agriculteurs en compagnie de mon père qui s'occupait activement d'organisations locales. A cette réunion, il avait été question d'un double prix pour le blé. C'était une formule très simple que bien d'autres pays avaient déjà mise en application. Mais dans notre pays il a fallu attendre sept ans cette formule fort avantageuse pour les agriculteurs.

En principe lorsque les prix sont stables, les agriculteurs ont tendance à rester sur leurs terres, à les faire fructifier, pour les transmettre à la génération suivante, gagnant suffisamment pour assurer la survie des collectivités locales et constituer une bonne assise économique pour l'ensemble du pays. Aucun pays ne peut survivre sans une forte assise agricole. Ce sont les agriculteurs qui produisent les denrées essentielles pour assurer la subsistance de toute la population. C'est une activité encore plus indispensable que la sexualité, le logement ou la chaleur. Se nourrir est une nécessité fondamentale.

Les cultivateurs travaillent pour que la surface du sol sur une profondeur de 4 à 6 pouces puisse produire des aliments. Par conséquent, la survie de notre culture et de notre société dépend de 4 à 6 pouces de sol et aussi des précipitations dans une certaine mesure.

Les producteurs de denrées alimentaires qui ne réclament qu'une bonne terre et de la pluie, doivent cependant lutter contre les fluctuations des prix, et des marchés, les écarts de température, les sauterelles, les locustes et autres ennemis des cultures.

Dans bien des pays, les agriculteurs ont cherché à obtenir un système de double prix pour leurs produits et dans certains, ils ont réussi. Le principe est facile à comprendre. On leur garantit un prix pour les produits destinés au marché intérieur, prix qui correspond aux revenus du travail dans d'autres secteurs de l'économie nationale et le reste ou l'excédent de la production est vendu selon le cours mondial.

Dans une exploitation agricole moyenne de l'Ouest du Canada, les coûts de production du blé destiné à la consommation humaine vont de \$6.50 à \$7 le boisseau. Ces coûts varient selon l'importance de l'exploitation et les frais de production.

Bien des citoyens croient que tout ce dont on a besoin pour faire pousser du blé, c'est d'un peu de terre, de la pluie et du soleil. Or, de nos jours, il faut avoir suffisamment d'argent pour acheter aussi les engrais et le carburant. Le prix de ces produits a plus que doublé au cours des sept ou huit dernières années et il en a été de même des produits chimiques qu'on utilise en agriculture.

Ce système de double prix qui apporterait un semblant de stabilité dans le domaine agricole au Canada, devrait aussi permettre de fixer un prix minimal aligné sur le coût de la production. Le dernier intervenant a expliqué le régime éphémère de double prix qu'avait proposé l'honorable Otto Lang quand il était chargé des Transports, de la Commission du blé et de toutes les questions concernant l'ouest du Canada. Il y avait un prix plancher et un prix plafond. En 1973-1974, ce régime a eu pour effet de subventionner les consommateurs pour la simple raison que le cours mondial du blé était supérieur au prix plafond. Les agriculteurs fournissaient le marché intérieur en blé à un prix moindre que celui qu'ils auraient pu obtenir sur le marché international. Ce programme était plutôt à court terme qu'à long terme.

Dans la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui il n'est pas question d'un prix maximum. Je suppose que c'est à cause de notre expérience la plus récente concernant les prix maximums. Le régime Lang de double prix a eu pour effet de réduire en fait le revenu des agriculteurs pendant une bonne partie du temps où il a été en vigueur.